

**ARRÊTÉ**  
**PORTANT OUVERTURE EN RÉGION CENTRE - VAL DE LOIRE,**  
**D'UN RECRUTEMENT SANS CONCOURS DE QUATRE ADJOINTS ADMINISTRATIFS**  
**DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER,**  
**AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**

La Préfète de la Région Centre-Val de Loire  
Préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU** le code général de la fonction publique ;
- VU** le décret n°95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscriptions à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique ;
- VU** le décret n°2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaire de l'État aux ressortissants des États membres de la communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord de l'Espace économique européen autres que la France ;
- VU** le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;
- VU** le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables au corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;
- VU** le décret n° 2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels du ministère de l'intérieur ;
- VU** le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique d'État ;
- VU** le décret n°2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières ;
- VU** l'arrêté ministériel du 9 septembre 1992 portant déconcentration du recrutement et de la gestion des corps de personnels de préfecture des catégories C et D ;

**VU** l'arrêté ministériel du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

**VU** l'arrêté ministériel du 18 décembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

**SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret;

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Un recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer – périmètre gendarmerie – COMSOPGN (36) est ouvert en région Centre-Val de Loire, au titre de l'année 2024.

**ARTICLE 2** : Le nombre de postes offerts est fixé à 4.

**ARTICLE 3** : L'annexe 1 du présent arrêté fixe le calendrier prévisionnel d'organisation du recrutement sans concours d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer.

**ARTICLE 4** : Le dossier d'inscription est composé des pièces suivantes :

- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés,
- une lettre de motivation,
- une enveloppe affranchie au tarif « lettre » ou « lettre verte en vigueur » et libellées à leurs nom et adresse,
- une copie recto-verso de leur carte nationale d'identité en cours de validité,

Le candidat adresse son dossier d'inscription à la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret/SRH/pôle parcours professionnels/181 rue de Bourgogne/45042 ORLEANS Cedex 1.

Tout dossier incomplet ou mal renseigné est rejeté.

**ARTICLE 5** : La composition de la commission de sélection sera fixée par arrêté préfectoral ultérieurement.

**ARTICLE 6** : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Orléans, le

**25 AVR. 2024**

Pour la préfète et par délégation,  
le secrétaire général,

  
Stéphane COSTAGLIOLI